



ARRÊTÉ N° 045-2023

portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement automobiles sur la Voie aux vins - travaux sur le réseau électrique - alimentation d'un immeuble.

Le maire de Chalautre la Petite,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2212-2 et suivants ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de l'entreprise ECR domiciliée 8 rue de l'industrie à Limoges-Fourches (77550) visant à obtenir une autorisation temporaire d'occupation de la Voie aux vins et la réglementation temporaire de la circulation et du stationnement automobile dans cette rue afin de réaliser les travaux de raccordement au réseau électrique de l'immeuble sis 73 Voie aux vins;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et le stationnement automobiles dans la Voie aux vins afin de permettre l'exécution de ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité tant pour les personnels de l'entreprise intervenante que pour le public ;

ARRÊTE

Article 1 : Pour permettre le raccordement de l'immeuble sis 73 Voie aux vins au réseau public d'électricité, l'entreprise ECR est autorisée à réaliser des travaux de terrassement sur le domaine public communal constitué par la Voie au Vins et ses accotements à hauteur du n°73.

La présente autorisation est valable à compter du lundi 27 novembre 2023. Elle prendra fin le vendredi 15 décembre à minuit. Durant cette même période :

- la circulation automobile dans la Voie aux vins se fera selon le mode alterné et sera commandée par des feux tricolores ou des agents-traffic mis en place par l'entreprise responsable du chantier ;
- le stationnement automobile sera interdit sur les deux côtés de la Voie aux vins entre son intersection avec la rue du 27 août 1944 et le pont franchissant le ru des Méances.

Un dispositif approprié de signalisation sera mis en place par l'entreprise chargée des travaux.

RF
SOUS PREFECTURE DE PROVINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/11/2023
10022200X311141011230

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du maire de Chalautre la petite. Il pourra également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Melun :

- Soit, directement, en l'absence de recours gracieux, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative ;
- Soit, en cas de recours gracieux, dans les deux mois à compter de la date de notification de la réponse du maire au recours gracieux ou, en l'absence de réponse de cette autorité, dans le délai de deux mois à compter de la réception du recours gracieux en mairie.

ARTICLE 3 : Le maire de Chalautre la petite est chargé de l'exécution du présent arrêté. Copie du présent arrêté est transmise à la sous-préfecture de l'arrondissement de Provins, au commissariat de police de Provins et à l'entreprise ECR.

Fait à Chalautre la Petite le 14 novembre 2023



Chantal BELLACHE



73 VOIE AUX VINS
CHALAUTRE LA PETITE

Nom de l'interlocuteur : →	PERCHERON	Tél. interlocuteur : →	0607447224
N° OSR : →	11346395	N° PDL : →	50047691906089
Agent : →		ECR	

Raccordement individuel

Photos non contractuelles



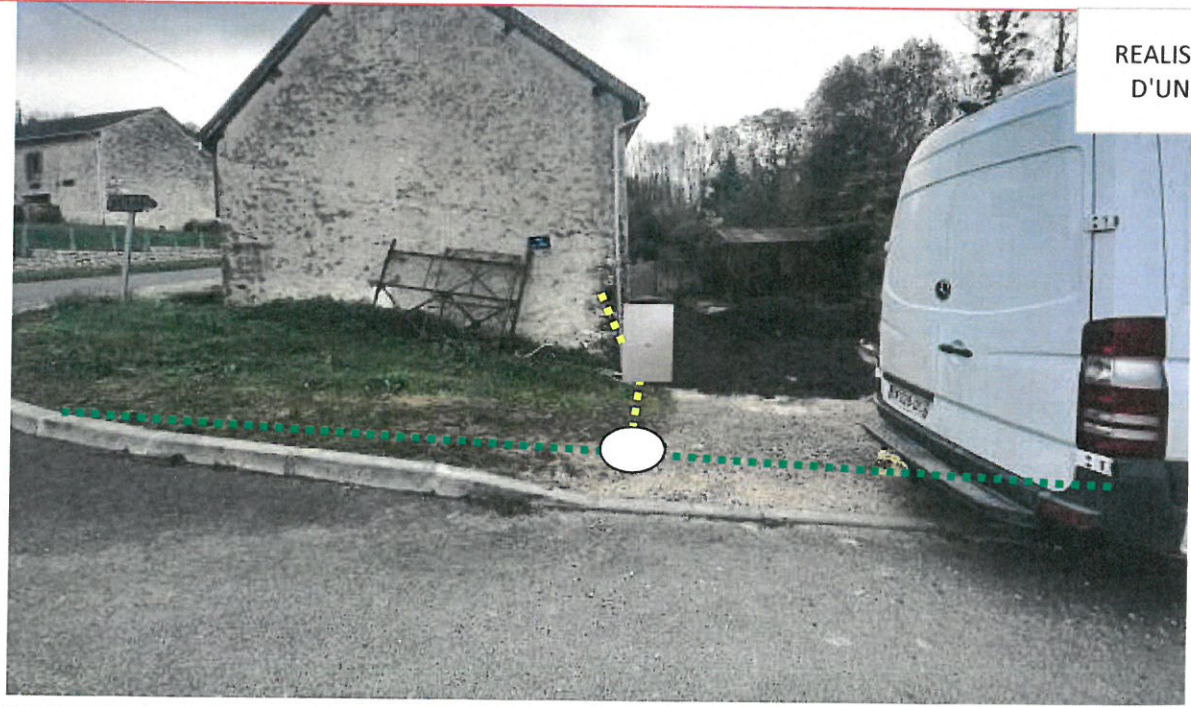
Travaux ENEDIS :

Réalisation d'un branchement sout :
Tranchée sur voirie 5m type 1.
Pose borne CIBE monophasée 60A.
Pose panneau de contrôle pour compteur et disjoncteur 30A-60A Type S.
Dérivation individuelle = 23 m

Travaux client :

Il est convenu que les travaux suivants sont à réaliser par vos soins, 10 jours avant la date des travaux (intervention de notre prestataire pendant cette période afin de vérifier si les travaux à votre charge sont réalisés):

Matérialisation de la limite de la propriété pour la pose du coffret.
Réalisation de la tranchée en domaine privé d'une profondeur de 0,70m à 0,80m entre l'emplacement du coffret et la GTL (Gaine Technique de Logement).
Fourniture et pose d'un fourreau en matière synthétique noir avec liseret gris (ICTA), aiguillé et de diamètre 75mm (Le fourreau rouge (TPC) est toléré sur la partie enterrée).
Pose d'un grillage avertisseur rouge 20cm au-dessus du fourreau en matière synthétique, pour la liaison en domaine privé.
Perçement (mur, plancher, plafond, cloison, ...) : diamètre 70
Reprise de votre installation électrique après le disjoncteur par vos soins ou par votre électricien.
Etre présent ou représenté par une personne majeur le jour des travaux.
CONSUEL (document obligatoire à la mise en service ainsi qu'une demande à un fournisseur d'électricité).



REALISATION D'UNE SDI

RF

SOUS PREFECTURE DE PROVINS

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 14/11/2023

077-217700731-20231114-AR_45_2023-AR